



Pocès Verbal de Conseil d'Administration BDE Lyncornis – CA n° 4

29 janvier 2024

Présent-es (vingt-deux (22)) :

Olivier ALBRICH-SALES, Martin AYMÉ (S), Charles BAFFOUR, Emma BAGNOULS, Arthur BEN, Audrey BERLY, Stanley CANTEREAU, François CARRET, Anni CHEN, Baptiste CLAUSTRE (T), Liam DERAY (V-P), Félice DIERICK, Clémence FERTÉ, Shana FIGUEIREDO, Loïc HEYMÈS, Daphné LEVIEUGE, Kilian MARTINEZ, Anthony PECQUENARD, Méliá SANCHEZ, Coline SANDER, Ganesh TANGAVELOU, Manon VALLAT

Représenté-es (vingt-sept (27)) :

Margaux BECKER (par Baptiste CLAUSTRE), Victor BURGARD (par Charles BAFFOUR), Antoine DECAUX (par Liam DERAY), Laura DEJARDIN (par Emma BAGNOULS), Noé DEMONT (par Manon VALLAT), Erwan DRUAIS (par Anthony PECQUENARD), Antonin DUFOUR (par Emma BAGNOULS), Ulysse DURAND (par Baptiste CLAUSTRE), Yanis DZIKI (par Clémence FERTÉ), Margot FAVREAU (par Manon VALLAT), Héloïse GABORIAUD (par Charles BAFFOUR), Elisa GIACOMO (par Baptiste CLAUSTRE), Juliette GRONIER (par Martin AYMÉ), Anais HENNEQUIN (par Clémence FERTÉ), Matthieu LAMBALLE (par Anthony PECQUENARD), Gwendal LE GUENNEC (par Charles BAFFOUR), Youenn MANDON (par Clémence FERTÉ), Lison MASSELIN (par Martin AYMÉ), Baptiste PERRIER (par Shana FIGUEIREDO), Claire PINVIDIC (par Ganesh TANGAVELOU), Thomas QUELAIN (par Emma BAGNOULS), Coralie ROUX-KIRSCHÉ (par Liam DERAY), Marie DE SAINTE MARIE (par Shana FIGUEIREDO), William SOULIÉ (par Manon VALLAT), Anna TARBOURIECH (par Shana FIGUEIREDO), Gaspard VALET (par Anthony PECQUENARD), Tom VAILLANT (par Ganesh TANGAVELOU)

Avec un total de 49 représenté-es pour 556 adhérent-es – soit 8,8 % – : le quorum de représentation de 5 % des adhérent-es est respecté.

La session est ouverte à 20h21 par **Liam DERAY**, vice-président du BDE ENSL.

Ordre du jour

1	Vote du Procès Verbal du Conseil d'Administration n°3	1
2	Point de la présidence	2
2.1	Soirées Festives	2
2.2	Interdeps	2
2.3	Gala de l'ENS de Lyon	2
2.4	Relations avec l'administration	2
2.5	Passation	2
2.6	État général du bureau	2
2.7	Trésorerie du Comité Gala 2024	3
3	Point de la Trésorerie	3
3.1	État des comptes au 28 janvier 2024	3
3.2	Retour sur les points laissés vacants lors du CA n°3	3
3.3	Soirée de remise des diplômes de la promotion Bilby	4
3.4	Palais des Congrès	4
3.5	CVEC	4
3.6	Partenariat avec la MAGE	4
3.7	Subvention accordée par l'ENS de Lyon	4
3.8	Interdeps	5
3.8.1	DSVTLA	5
3.8.2	DSMSSSH	5
3.8.3	DMIEL	5
3.9	Gala 2024	5
3.10	Soirées festives	5
4	Points sur les clubs	6
4.1	Dissolution de clubs	6
4.2	Création de clubs	6

* *
*

1 Vote du Procès Verbal du Conseil d'Administration n°3

Liam DERAY prend la parole pour demander à l'assemblée si elle a des modifications à suggérer. En l'absence de réponse positive, il décide de procéder au vote de l'approbation du Procès Verbal (PV) du Conseil d'Administration (CA) n°3 du lundi 27 novembre 2023.

L'approbation du PV du CA n°3 est soumis au vote du CA.

	Pour	Contre	Abstention	Total
Nombre de votant·e·s	45	3	1	49

TABLE 1 – Vote du PV du CA n°3

Le PV du CA n°3 du BDE Lyncornis est approuvé à la majorité (voir tableau 1).

2 Point de la présidence

Liam DERAY poursuit en disant que la présidente (**Coralie ROUX-KIRSCHÉ**) est absente ce soir pour raisons de santé. Il retrace les différents événements ayant été organisés par le bureau du BDE depuis le dernier CA.

2.1 Soirées Festives

Six (6) festives ont été organisées en comptant les festives des Interdeps et la festive Art Total. Pour les soirées festives, il a été constaté que de moins en moins de monde était présent, ce qui peut être expliqué par une fatigue globale des étudiant·e·s durant la fin de l'année 2023 et par la programmation des partiels de certaines formations durant le mois de janvier 2024.

2.2 Interdeps

Les Interdeps, tournois de trois (3) semaines pour les primo-arrivant·e·s entre des groupes de département, ont été organisées en majorité par le pôle primo avec l'aide du reste du bureau et des équipes, le DSVTLA (Département de Sciences de la Vie, de la Terre, Lettres et Arts) a gagné cette année. Les trois équipes étaient bien compétitives et elles ont bien animé l'école durant toute la durée de la compétition. La Présidence souligne le fait que cette année spécifiquement, beaucoup de primo-arrivant·e·s des départements de Lettres et Sciences Humaines se sont impliqué·e·s, ce qui est vraiment de bonne augure pour un maintien du dynamisme sur le site Descartes.

2.3 Gala de l'ENS de Lyon

Le bilan du Gala est plutôt positif, le bureau, et en particulier le bureau restreint, est très satisfait de l'indépendance qu'ils ont montrée. L'évènement dans sa globalité s'est déroulé sans encombre et la plupart des personnes ayant assisté à l'évènement sont satisfaites. La Présidence remercie le Comité Gala 2024 pour son implication. Le bilan moral ainsi que le bilan financier seront présentés au prochain CA (CA n°5) suite à quoi le Comité Gala 2024 sera dissout.

2.4 Relations avec l'administration

Les relations avec l'administration de l'école sont bonnes, la Présidence note le fait que des échanges réguliers ont lieu entre les deux parties ce qui est une bonne chose.

2.5 Passation

Le mandat du bureau du BDE Lyncornis arrive à son terme dans deux (2) mois. Les membres du bureau commencent à préparer les documents de passation destinés aux prochain·e·s mandataires.

2.6 État général du bureau

Le départ des membres du bureau faisant partie du département de biologie à la fin du mois de janvier 2024 a laissé des postes vacants et a diminué de façon assez significative le nombre de personnes impliquées dans l'association.

* * *

Liam DERAY suspend la session à 20h29.

Liam DERAY ouvre de nouveau la session à 20h30.

* * *

2.7 Trésorerie du Comité Gala 2024

Liam DERAY annonce que **Solveig COULAUD** ne sera plus adhérente BDE pour le prochain CA puisque son adhésion semestrielle prend fin au 31 janvier 2024. Il annonce qu'il faudra trouver un-e trésorier-ère de secours pour la remplacer et pour que le bilan financier du Gala 2024 puisse être présenté lors du CA n°5. **Olivier ALBRICH-SALES** réagit en demandant si cette personne de remplacement doit faire partie du Bureau Restreint (BR) du Comité Gala ou alors s'il peut s'agir simplement d'un membre du Comité Gala. Ce à quoi il lui est répondu qu'il peut s'agir de n'importe quel membre du Comité. **Martin AYMÉ** propose de prolonger le droit de **Solveig COULAUD** à exercer sa fonction de trésorière jusqu'au prochain CA (CA n°5). **Shana FIGUEIREDO** intervient pour dire que **Clémence FERTÉ**, en tant que responsable de la gestion des clubs à la trésorerie du BDE, pourrait peut-être faire le bilan trésorier à sa place. **Baptiste CLAUSTRE** lui répond que ce n'est pas la meilleure option, le bilan financier doit être présenté par le-a trésorier-ère en fonction. Il est proposé de faire voter au CA le droit du Comité Gala 2024 d'exister jusqu'au CA n°5 sans Trésorerie. **Liam DERAY** soumet cette proposition au vote.

L'autorisation d'existence du Comité Gala 2024 sans Trésorerie et ce jusqu'au CA n°5 est soumise au vote du CA. **Solveig COULAUD** reste la trésorière de l'évènement pour lequel les comptes sont déjà faits. Elle sera invitée par la Présidence à assister au prochain CA (CA n°5) en qualité de trésorière du Comité Gala 2024 pour présenter son bilan financier.

	Pour	Contre	Abstention	Total
Nombre de votant-e-s	36	12	1	49

TABLE 2 – Vote pour l'existence du Comité Gala sans Trésorerie

L'existence du Comité Gala 2024 sans Trésorerie est approuvé par le CA à la majorité (voir tableau 2).

3 Point de la Trésorerie

3.1 État des comptes au 28 janvier 2024

Baptiste CLAUSTRE prend la parole. À la date du 28 janvier 2024, sans compter le compte Foyer/K-Fêt, le BDE possède environ soixante-et-un mille euros (61,000 €). Cette somme est à nuancer en considérant qu'il reste dix mille euros (10,000 €) à dépenser pour le Gala 2024. S'ajoute à ça entre mille (1,000 €) et trois mille euros (3,000 €) de dons à effectuer à la suite des Interdeps, ces derniers ont été centralisés sur le compte du BDE. Cependant, cette somme est plutôt bonne en prenant en compte le fait que les adhésions BDE n'ont pas été aussi nombreuses qu'espéré. Cela permet d'aborder la fin de l'année de manière sereine et d'être plus confiant quant à la plus grande facilité d'organisation du Week-End d'Intégration de septembre 2024.

Ganesh TANGAVELOU a fait les comptes pour le Foyer et la K-Fêt. Il y a actuellement environ sept mille euros (7,000 €) sur le compte Foyer/K-Fêt. Les événements du Foyer sont à peu près à l'équilibre, et il a constaté un ralentissement des consommations dû à l'expérimentation du *Dry January* en janvier 2024. La K-Fêt prévoit de bientôt racheter ou louer une machine à café.

3.2 Retour sur les points laissés vacants lors du CA n°3

La dette de la FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS de deux mille euros (2,000 €) envers le BDE suite aux adhésions centralisées a été réglée à seize euros (16 €) près qu'elle devrait régulariser d'ici peu.

Le bilan des adhésions BDE n'est toujours pas aussi bon que ce qui était prévu, cela représente un manque à gagner de presque neuf mille euros (9,000 €) sur le mandat pour l'instant. Ce chiffre est à nuancer avec l'ajout prochain des adhésions au Club Rock dont la Trésorerie espère pouvoir disposer d'ici le prochain CA (CA n°5) et l'écriture du Bilan Financier du mandat Lyncornis.

Le pôle goodies travaille, suite aux nombreuses ventes de goodies réalisées à la fin de l'année 2023, sur un nouveau design qu'ils espèrent pouvoir proposer avant la fin du mandat.

Le compte à la Société Générale est définitivement clôturé. Tout est en ordre au niveau administratif.

Le prêt au Bureau Ludique de deux mille euros (2,000 €) a été effectué en décembre 2023 et remboursé dès le mois de janvier 2024. Tout s'est bien déroulé.

3.3 Soirée de remise des diplômes de la promotion Bilby

Suite à leur soirée effectuée au Foyer, les organisateur-rices étaient endetté-e-s. Ils ont décidé de mettre en place un *crowdfunding* pour rembourser la dette. Il reste à ce jour une dette de cinquante deux euros et dix-neuf centimes (52.19 €) envers le BDE. La cagnotte de *crowdfunding* ne recoit plus d'argent, la Trésorerie va donc la clôturer et demander un remboursement immédiat de la somme restante aux organisateur-rices.

3.4 Palais des Congrès

À titre informatif, le BDE a reçu quatre (4) factures de prestations au Palais des Congrès de Lyon concernant une série de séminaires au sujet des drosophiles pour un montant total de trois cent trois mille trois cent soixante euros et soixante-six centimes (303,360.66 €). Le BDE n'a jamais souscrit à de telles prestations et l'hypothèse qui a été émise est que ces facturations étaient destinées à l'école. Le problème a été réglé avec le prestataire directement qui a bien pris en compte que les facturations ne nous étaient pas destinées.

3.5 CVEC

Tous les justificatifs concernant les demandes de CVEC de 2023 ont été envoyés à **Emma BESSIÈRES** au début du mois de janvier 2024, mis à part pour le Gala 2024 pour lequel une subvention de six mille euros (6,000 €) avait été accordée. Dès que les prestataires auront été payés, la trésorerie enverra le justificatif au service Vie Étudiante. Le justificatif du budget accordé au Club'Ouf n'a pas non plus été envoyé car il reste du budget à dépenser.

Emma BESSIÈRES demande aussi un justificatif pour un versement de mille neuf cent quatre euros (1,904 €) qui aurait été versé au BDE à la suite d'une commission de travail datant de juin 2023. Cet argent n'a jamais été perçu par le BDE. La FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS n'est pas non plus en possession de cette somme. Cette situation est donc encore à éclaircir. **Shana FIGUEIREDO** intervient pour dire qu'elle possède une trace mail pour attester que la somme en question a été payée au service Vie Étudiante. **Baptiste CLAUSTRE** lui demande de lui transférer le mail.

3.6 Partenariat avec la MAGE

La MAGE doit encore régler la facture d'un montant d'environ mille cent euros (1,100 €) qu'elle s'était engagée à payer auprès du pôle partenariat pour les *Écocups* du Week-End d'Intégration de septembre 2024. Ils ont été relancé-e-s plusieurs fois, sans réponse. Au vu des bilans financiers des dernières années, la Trésorerie pense que la MAGE n'a jamais procédé au règlement des factures qu'elle était supposée payer et ce alors que le BDE respecte sa part du contrat en apposant le logo de la MAGE sur lesdits *Écocups*. **Martin AYMÉ** intervient pour préciser qu'il a appelé plusieurs fois **Violaine DUTOUR**, la personne qui est supposée gérer notre dossier à la MAGE, en l'espace de quelques semaines, il lui a laissé un message et elle n'a jamais rappelé. **Daphné LEVIEUGE** réagit en disant qu'une des responsables des relations avec l'extérieur à la MAGE est en congé maladie depuis plusieurs semaines et que le pôle prévention du Gala a eu du mal aussi à les contacter, peut-être que cela expliquerait l'absence de réponse.

3.7 Subvention accordée par l'ENS de Lyon

Conformément à ce qui avait été inscrit dans le Bilan Prévisionnel du mandat Lyncornis, le BDE a demandé une subvention de quatorze mille cinq cent euros (14,500 €) à l'école. Le BDE a obtenu la totalité de sa demande, soit quatorze mille cinq cent euros (14,500 €) de subvention de l'ENS de Lyon.

3.8 Interdeps

Les Interdeps ont coûté trois cent euros (300 €) pour les trois (3) équipes en compétition et quarante deux euros (42 €) pour le BDE, ce qui est moins que les cent euros (100 €) qui avaient été prévus dans le Bilan Prévisionnel. Les trésoriers des trois (3) équipes, le DSMSSSH, le DSVTLA et le DMIEL étaient respectivement **Étienne BADINIER**, **Swann BOURGOIS** et **Lucien LORIFERNE**.

Le flux d'argent durant les Interdeps a été d'environ trois mille euros (3,000 €) et les bénéfices finaux, sans compter la participation du DSVTLA, sont d'environ mille huit cent euros (1,800 €).

Clémence FERTÉ prend la parole pour détailler la trésorerie des trois (3) équipes.

3.8.1 DSVTLA

Les comptes n'ont pas pu être finalisés avec le trésorier. L'équipe a choisi de reverser ses bénéfices à la Caisse de Solidarité Étudiante et à la Caisse de Solidarité de l'AMAP.

3.8.2 DSMSSSH

Le DSMSSSH a gagné environ mille euros (1,000 €) qu'elle a choisi de reverser à la Fondation de la recherche contre le cancer du sein.

La Vice-Trésorerie remercie particulièrement **Étienne BADINIER** pour sa gestion de la trésorerie.

3.8.3 DMIEL

Le DMIEL a gagné environ sept cent cinquante euros (750 €) et n'a pas encore précisé ce qu'elle souhaitait faire de ses bénéfices.

Mélia SANCHEZ intervient pour dire qu'ils sont en train de réfléchir à un association. **Clémence FERTÉ** prend note de l'information et leur répond qu'ils ont encore un peu de temps mais qu'il ne faut pas non plus trop tarder à se décider.

3.9 Gala 2024

Baptiste CLAUSTRE reprend la parole pour le point sur le Gala 2024. La trésorière du Gala 2024 était **Solveig COULAUD**. Il reste encore plusieurs personnes qui ont assisté à l'évènement sans payer de ticket d'entrée et quelques personnes qui n'ont pas indiqué les bons statuts lors du paiement et qui ont donc payé une somme inférieure à ce qui aurait dû être le prix de leur billet. La trésorerie du BDE s'est emparée du dossier et contacte lesdites personnes. De manière générale, l'évènement a eu environ vingt-deux mille euros (22,000 €) de recettes pour environ vingt-et-un mille euros (21,000 €) de dépenses et a récolté deux cent cinquante-trois euros (253 €) de dons à la Caisse de Solidarité Étudiante. Un bilan financier plus détaillé sera présenté par la trésorerie du Gala lors du prochain CA (CA n°5).

Clémence FERTÉ prend ensuite la parole. Les plus grosses dépenses ont été réalisées par le pôle Son et Lumière pour un total d'environ sept mille six cent euros (7,600 €). Les pôles ont assez bien respecté leur budget respectifs inscrit dans le Bilan Prévisionnel de l'évènement. Les entrées de fonds viennent majoritairement de la vente de places pour un total d'environ seize mille deux cent euros (16,200 €). Sur les cinq cent cinquante (550) places proposées, cinq cent dix-huit (518) ont été vendues dont deux cent neuf (209) à des personnes n'étant pas adhérentes au BDE. Le bilan final est donc positif d'environ mille euros (1,000 €), la trésorerie félicite les différents pôles du Comité pour cela. **Baptiste CLAUSTRE** précise qu'une somme de mille cinq cent euros (1,500 €) était prévue dans le Bilan Prévisionnel pour le Gala. Cette somme est donc une "non perte" pour le BDE.

3.10 Soirées festives

Les soirées festives de décembre, dont celles organisées dans le cadre des Interdeps ne sont, en moyenne, pas déficitaires pour le BDE. En revanche, les soirées festives sans alcool organisées au cours du mois de janvier 2024 sont déficitaires pour le BDE. Les *softs* ont été largement plus consommés tout en restant gratuits comme pour les autres soirées festives. Réaliser une estimation précise des pertes est compliqué puisque les *softs* consommés ne sont pas comptés lors des soirées festives habituelles, mais dans tous les cas, cette perte ne devrait pas excéder cent euros (100 €).

4 Points sur les clubs

4.1 Dissolution de clubs

Liam DERAY reprend la parole. Il informe le CA que le but de ce point est de statuer sur la dissolution des clubs inactifs du BDE. **Charles BAFFOUR** précise qu'il s'agit des clubs pour lesquels les prez ont été contacté-e-s mais ces dernier-ères ne sont soit plus contactables, soit ne sont plus à l'ENS. La proposition du pôle clubs est donc de les dissoudre. Cette décision est approuvée et appuyée par la Présidence.

Charles BAFFOUR liste les clubs dont la dissolution va être votée.

Le Club Art qui n'a jamais eu d'activité, le principe était d'inviter des intervenant-e-s pour parler d'art.

Le club CliffhENgerS était destiné au visionnage de séries et réalisait des débats à la suite de la série.

Le club ComplimENS dont le but était de rédiger des compliments à l'attention des autres associations de l'ENS de Lyon. Le prez a donné son accord pour la dissolution. **Liam DERAY** ajoute que le club a été actif une fois lors des Interdeps 2022.

Le club EchENgiStes dont le but était de mettre en relation des personnes qui voulaient faire un échange avec d'autre étudiant-e-s qui avaient déjà fait ça.

Le club Casual Conf dont le but était d'organiser des conférence animées par des normalien-nes sur des sujets diverses. Les respos clubs n'ont pas eu de réponse à la suite de la tentative de contact.

Le club Techno dont le but était de fournir des bons plans pour des soirées techno. Les respos clubs n'ont pas eu de réponse à la suite de la tentative de contact.

Le club Salsa Cubana dont le but était de danser la salsa. Les respos clubs n'ont pas eu de réponse à la suite de la tentative de contact et le club fait un peu doublon avec le Club Rock.

Baptiste CLAUSTRE demande ce qui est prévu pour les listes de diffusion de ces clubs. **Charles BAFFOUR** répond que les respos clubs n'y ont pas encore réfléchi mais que l'usage est de ne pas supprimer les listes de diffusion des anciens clubs. **Baptiste CLAUSTRE** réagit en disant que cette méthode est un peu demandeuse d'espace de stockage à la Direction des Services Informatiques mais qu'elle présente l'avantage de ne pas à avoir à recréer une liste identique si le club devait renaître.

La décision de dissoudre les sept (7) clubs sus-mentionnés est soumise au vote du CA.

	Pour	Contre	Abstention	Total
Nombre de votant-e-s	44	5	0	49

TABLE 3 – Dissolution des clubs

La décision de dissoudre le Club Art, le club CliffhENgerS, le club ComplimENS, le club EchENgiSte, le club Casual Conf, le club Techno et le cub Salsa Cubana est prise à la majorité (voir tableau 3).

4.2 Création de clubs

Liam DERAY informe le CA que la création du club ENrouxlibreS est reportée au prochain CA (CA n°5), lorsque qu'un membre du club sera présent-e.

Le Conseil d'Administration prend fin à 20h58.

★ ★
★

Dernière édition le 20 mars 2024 à 9h04.